



DECISION MUNICIPALE N° 2024 / 25

Objet : Autorisation de réalisation d'une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 € - modification du taux d'intérêt applicable

Le Maire de PIGNANS,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération n°38/2020 en date du 19 octobre 2020 par laquelle le Conseil municipal donne délégation à Monsieur le Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°54/2024 du Conseil municipal en date du 4 juillet 2024 concernant l'autorisation de réalisation d'une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 € au taux d'intérêt applicable de 4.447 %,

VU l'offre transmise par la Banque Postale en date du 13 août 2024 dont les principales caractéristiques sont les suivantes,

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	400 000.00 €

Envoyé en préfecture le 14/08/2024

Reçu en préfecture le 14/08/2024

Publié le 14/08/2024

ID : 083-218300929-20240814-DEC25_2024-AR

Durée maximum	364 jours à compter de la date d'effet du contrat
Taux d'Intérêt	Taux fixe de 4.440 % l'an
Base de calcul	30 / 360
Modalités de remboursement	Paielement trimestriel à terme échu des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 11 Octobre 2024
Garantie	Néant
Commission d'engagement	400.00 €, soit 0.100 % du Montant maximum payable au plus tard à la Date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0.230 % du Montant maximum non utilisé due à compter de la date de prise d'effet du contrat et payable trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	Tirages/Versements Procédure de Crédit d'Office privilégiée Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

Envoyé en préfecture le 14/08/2024

Reçu en préfecture le 14/08/2024

Publié le 14/08/2024

ID : 083-218300929-20240814-DEC25_2024-AR

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus, à intervenir et à procéder ultérieurement aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

ARTICLE 2 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

ARTICLE 3 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait à PIGNANS, le 14/08/2024

Le Maire,
BRUN Fernand

